



**JOURNEES GASTRONOMIQUES DE SOLOGNE  
ROMORANTIN-LANTHENAY**

**29 et 30 octobre 2011**

**Avec le Maroc invité**

**REGLEMENT DU CONCOURS DES MEILLEURS  
GATEAUX SURPRISES**

Les **JOURNEES GASTRONOMIQUES DE SOLOGNE** organisent un concours de dégustation des meilleurs gâteaux surprises.

**Le concours est ouvert à tous : OUVRIERS, PATRONS, COMMIS et APPRENTIS confondus dans un seul classement.**

Ils devront certifier sur l'honneur que les gâteaux surprises présentés sont bien de leur fabrication.

**ARTICLE I : INSCRIPTION**

Les candidats devront adresser leur inscription à l'aide du **bulletin de participation** ci-joint aux

**JOURNEES GASTRONOMIQUES DE SOLOGNE**  
13, rue du tour de la halle  
**41200 ROMORANTIN-LANTHENAY**

avant le **samedi 15 octobre 2011**, le cachet de la poste faisant foi. **Le droit d'inscription est GRATUIT.**

**ARTICLE II : RECEPTION DES GATEAUX SURPRISES**

Les concurrents devront faire parvenir le **samedi 29 octobre** jusqu'à **8 h 30**, en un **lieu** qui sera **précisé dans l'accusé de réception** après inscription :

Le gâteau surprise sera issu d'une spécialité personnelle, régionale ou autre. Il pourra se consommer en cours de journée, à la pause de 10 heures ou de 16 heures, etc...

Les candidats devront fournir deux gâteaux identiques de 6 à 8 personnes, comportant une fiche d'identification explicative.

Les gâteaux surprises devront être présentés sous double emballage, dont celui de l'extérieur comportera les nom, prénom, adresse, téléphone, **profession** et établissement du candidat et celui de l'intérieur, **aucune inscription**.

Seuls seront pris en considération les paquets en conformité avec le règlement du concours

## **ARTICLE III : JURY**

Le Jury sera composé de spécialistes de la boulangerie et de la gastronomie, sous le contrôle des Maîtres SENTUCQ et TORQUATO, huissiers de justice à Romorantin.

**LES DECISIONS DU JURY SERONT SANS APPEL.**

## **ARTICLE IV : RESULTATS ET RECOMPENSES**

### **1° - RESULTATS**

Le jour et l'heure de la **remise des prix** seront précisés dans *l'accusé de réception, après inscription.*

### **2° - RECOMPENSES**

De nombreuses récompenses seront attribuées.

**Exception** : Si le nombre de concurrents était inférieur à 2, l'attribution du premier prix serait à l'appréciation du jury.

<p><b>Il est impérativement demandé aux participants de se présenter en tenue professionnelle et chaussures de ville pour la remise des prix.</b></p>
---

Sont placés hors-concours les membres du Comité d'Organisation et leur famille.

### **3° - MARQUE COLLECTIVE**

Une seule récompense sera attribuée sous la forme d'un diplôme intitulé « **Médaille d'or des Journées Gastronomiques de Sologne** » donnant l'usage de la Marque Collective "Journées Gastronomiques de Sologne" ».

## **ARTICLE V – PROPRIETE – RESPONSABILITE**

Toutes photographies des candidats et de leurs présentations pourront être utilisées sur le site internet des Journées Gastronomiques de Sologne (**[www.romorantin.fr/jgs](http://www.romorantin.fr/jgs)**) sans que ceux-ci puissent prétendre à une quelconque rémunération ou contrepartie.

Après dépôt, les produits ne pourront être repris, ils deviennent la propriété des Journées Gastronomiques de Sologne.

**BULLETIN DE PARTICIPATION**  
**CONCOURS DES MEILLEURS**  
**GATEAUX SURPRISES**

A retourner entièrement complété aux :

**JOURNEES GASTRONOMIQUES DE SOLOGNE**  
13, rue du tour de la halle  
41200 ROMORANTIN-LANTHENAY

avant le samedi 15 octobre 2011

CANDIDAT		EMPLOYEUR	
Date de naissance :	Age :	PROFESSION :	
NOM :		NOM :	
Prénom :			
Adresse :		Adresse :	
CP	VILLE	CP	VILLE
Tél :		Tél :	
E.mail :		E.mail :	

De quelle catégorie faites-vous partie ?

OUVRIER

PATRON

**Pour la remise des prix, les candidats doivent obligatoirement se présenter en tenue professionnelle et chaussures de ville.**

Après avoir pris connaissance et accepté toutes les clauses du règlement, je désire participer au concours **des MEILLEURS GATEAUX SURPRISES 2011.**

Je certifie sur l'honneur que tous les produits amenés seront bien de ma fabrication.

A : ....., Le : .....

SIGNATURE :